MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

SGAMI SUD-EST
CANTAL ALLIER RHÔNE SAVOIE ARDÈCHE ISÈRE LOIRE AIN PUY DE DÔME HAUTE-SAVOIE HAUTE-LOIRE DRÔME
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

OPÉRATION

RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES B10 CRS 45

DOCUMENT

MARCHÉ DE TRAVAUX
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

LOT 1 : DÉSAMIANTAGE - DÉMOLITION – SECOND-OEUVRE

MAÎTRE D'OUVRAGE

ÉTAT – MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CONDUITE D'OPÉRATION

SGAMI SUD-EST
DIRECTION DE L'IMMOBILIER – BUREAU DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE
20 RUE DE L'ESPÉRANCE
69003 LYON
TEL : 04.37.91.30.00

Table des matières

1. DONNÉES GÉNÉRALES....4
1.1 NORMES ET RÉGLEMENTATIONS....5
1.2 CONNAISSANCE DU DOSSIER....6
1.3 CONNAISSANCE ET RÉCEPTION DES LIEUX....7
1.4 CONNAISSANCE DES PLANS....8
1.5 PRÉSENTATION DU DEVIS, CONTENU DES PRIX FORFAITAIRES ET CONTENU DES TRAVAUX....8
1.5.1 Documents à fournir....9
1.5.2 Coordination avec les autres corps d'état....10
1.5.3 Protection des ouvrages....11
1.5.4 Gravois et nettoyage....11
1.5.5 Sécurité de chantier....12
1.5.6 Échantillons, prototypes et essais....12
1.5.7 Contrôle technique....12
1.5.8 Coordonnateur SPS....13
1.5.9 Sujétions particulières....13
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES – TRANCHE FERME ET TRANCHE OPTIONNELLE N°1 ET N°214
2.1 TRAVAUX DE DÉMOLITION....14
2.1.1 Dépose cloisons Béton 15cm....14
2.1.2 Dépose de doublage sur murs périphériques....14
2.1.3 Dépose portes....14
2.1.4 Démolition de dallage en béton et dépose bacs de douche....14
2.1.5 Démolition de sols carrelés, dépose de plinthes carrelage ,de faïences....15
2.1.6 Reprises ponctuelles de sol béton....15
2.1.7 Rebouchage des réservations ventilations diamètre 30cm....15
2.1.8 Chape hydraulique d'étanchéité du sol béton....16
2.1.9 Percement en façade diamètre 20cm....16
2.2 CONSTRUCTION DE DOUCHES....16
2.2.1 Panneau de construction de type wedi – 5cm....16
2.2.2 Rehausse Chape ciment rectangulaire de dimension 1,60 × 90 – 10cm hauteur....17
2.2.3 Étanchéité sous carrelage et faïence....17
2.2.4 Coffrage habillage de type WEDI....17
2.2.5 Panneau de construction de type WEDI – 5cm....18
2.2.6 Caniveau douche....18
2.2.7 Doublages thermiques....18
2.3 POSE CARRELAGE ET FAÏENCE....18
2.3.1 Ragréage du sol de type P3 avant pose de revêtement....18
2.3.2 Carrelage en grès cérame émaillé - Dimensions 30 x 30cm....19
2.3.3 Carrelage en grès cérame émaillé antidérapant - Dimensions 30 x 30cm....19
2.3.4 Plinthe à Gorge en grès cérame émaillé - Dimensions 10 x 30cm....20
2.3.5 Faïence - Dimensions 20 x 20cm....20
2.4 PEINTURE....20
2.4.1 Peinture acrylique mate sur plafond et Caisson conservé....20

2.4.2 Peinture acrylique satin sur boiseries....21
2.4.3 Peinture acrylique satin sur murs au-dessus faïence....21
2.5 FAUX-PLAFONDS....22
2.5.1 Caisson BA Hydrofuge et plafonds....22
2.5.2 Trappe de visite 60x60cm....22
2.5.3 Faux plafond bac métallique 600x600 perforés....22
2.5.4 Dépose et repose de faux plafond....22
2.6 MENUISERIES....23
2.6.1 Remplacement de portes 0,90 x 2,10m....23
2.6.2 Serrure à condamnation....23
2.6.3 Cloison et porte stratifiées de douche....23
2.6.4 Trappe de visite métallique (1,00 x 2,50m)....24
2.6.5 Grille métallique (0,50 x 0,20m)....24
2.7 FENÊTRES....24
2.7.1 Menuiseries PVC : Fenêtre 1 vantail ouverture oscillo-battant....24
2.8 DÉSAMIANTAGE....26
2.8.1 Plan de retrait....27
2.8.2 Installation de chantier....27
2.8.3 Aire de stockage, zone de travaux....27
2.8.4 Installation électrique du chantier....28
2.8.5 Installation d'alimentation en eau du chantier....28
2.8.6 Signalétique spécifique pour les travaux de désamiantage....28
2.8.7 Panneau réglementaire de chantier....28
2.9 DÉPOSE DES FENÊTRES EXTÉRIEURES JOINTS ET COLLES AMIANTÉES....29
2.9.1 Généralités....29
2.9.2 Confinement de la zone de travail....30
2.9.3 Sas de décontamination....30
2.9.4 Maintien en dépression de la zone de travail - Déprimogène....30
2.9.5 Dépose et évacuation de menuiseries avec joint vitrier amianté....30
2.9.6 Dépose et évacuation de la colle de faïence et plinthes....31
2.9.7 Contrôle du point 0....32
2.9.8 Contrôle de l'atmosphère – zone de travail....32
2.9.9 Mesure libératoire - contrôle de première restitution....33
2.9.10 Stockage temporaire des déchets....33
2.9.11 Élimination des déchets amiantés et transport....33
2.10 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER....33

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Le présent CCTP a pour objet de définir, pour l'exécution par voie de marché à procédure adaptée (MAPA), les travaux de construction concernant :

Rénovation des blocs sanitaires du bâtiment B10 de la CRS 45 de Chassieu

LOT 1 : Désamiantage, démolition, second-oeuvre

Les candidats devront remettre obligatoirement une proposition de prix, suivant le projet de base décrit dans la DPGF.

Le bâtiment B10 de la CRS 45 à CHASSIEU comprend 2 niveaux de chambres sur RDC, composé tel que :

- 15 chambres au RDC ;
- 17 chambres au R+1 ;
- 19 chambres au R+2.

Chaque niveau est équipé de 2 blocs sanitaires collectifs, avec d'une part, des WC et urinoirs, et d'autre part, des douches et lavabos.

Les travaux sont découpés en 3 lots : Lot 1 (présent lot), Lot 2 Électricité et Lot 3 CVC- PLOMBERIE

Le projet se décompose de la manière suivante :

- **TRANCHE FERME : Blocs sanitaires et douches niveaux RDC et R+1**
- **TRANCHE OPTIONNELLE 1 : Blocs sanitaires et douches niveaux R+2 (A)**
- **TRANCHE OPTIONNELLE 2 : Blocs sanitaires et douches niveaux R+2 (B)**

Les variantes ne sont pas admises.

Les candidats devront se conformer aux indications données dans le CCTP et dans les comptes-rendus du Maître d'ouvrage et du Maître d'Œuvre.

Elles obtiendront, sur leur demande toutes les explications qui lui seront utiles par la maîtrise d'œuvre.

Dans tous les cas, les fournitures et les travaux devront répondre aux spécifications générales.

Tous les prix devront être nets et globaux, en respectant l'ordre chronologique du descriptif joint, permettant l'examen et la comparaison des propositions.

La remise de la DPGF est obligatoire et à établir par poste détaillé se rapportant aux chapitres et sous chapitres du descriptif des ouvrages, et dont le montant total devra faire apparaître le montant de la soumission, seul document contractuel et par conséquent, ne pouvant en aucun cas conduire à une modification de prix global indiqué dans la soumission.

1.1 NORMES ET RÉGLEMENTATIONS

L'entreprise devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment :

Selon les D.T.U. et particulièrement les numéros :

13.3 - Dallage.

14.1 - Travaux de cuvelage.

20 - Maçonnerie, béton armé.

23.1 - Parois et murs en béton banché.

25.1 - Enduits aux mortiers de liants hydrauliques.

60.33 - Canalisations en chlorure de polyvinyle (eaux usées).

60.41 - Canalisations en polychlorure de vinyle chloré (eaux usées).

64.1 - Dispositif d'assainissement autonome.

65.10 - Canalisations d'évacuation des E.U et E.P.

95.1 - Entretien des bâtiments.

26.1 - Enduits aux mortiers de liants hydrauliques.

37.1 - Serrurerie.

52.1 - Revêtements de sol scellés.

59.1 - Peinturage, C.C.S., additif et mémento.

81.1 - Ravalement - maçonnerie - et - Cahier des charges spéciaux.

95.1 - Entretien des bâtiments.

Selon les normes diverses et plus particulièrement :

- N.X. 10011 - Résistance des matériaux et essais mécaniques.

- N.F.P. 06001 à 005 -Base de calcul des constructions, charges d'exploitation des bâtiments et surcharges.

- Les règles de calcul des parois et murs en béton banché.

Selon :

- Les règles de l'Art, DTU, Normes et règlements.

- Le code du travail - 4e partie : Santé et sécurité au travail.

- Le code de la construction et de l'habitation.

- Les fascicules de l'U.N.M. édités par la Fédération du Bâtiment.

- Avis Techniques du C.S.T.B. et avis du S.T.A.C.

- Les notices publiées par le C.S.T.B.

Les règlements imposés par le Ministère de l'Équipement.

- L'ensemble des textes applicables aux marchés de travaux publics des Services de l'équipement.

- L'annexe à l'arrêté du 22 mars 1977, approuvés par décrets : Fascicules n°2 - Terrassements généraux Code du travail type IV.

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

- De l'arrêté du 13/12/1963 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages.

- De l'arrêté du 31/01/1998 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation et des ERP et ERT

- Des recommandations pour le calcul du comportement au feu des structures en Béton Armé.

- Des règlements Sécurité Incendie.

Selon les agréments et avis techniques délivrés par le C.S.T.B. et par les compagnies d'assurances.

La liste présentée ci-dessus ne peut en aucun cas être considérée comme exhaustive. Le Titulaire du marché doit, en toute hypothèse, réaliser ses prestations dans le respect des règles de l'art et de l'ensemble des normes et autres règles qui lui sont opposables en sa qualité de professionnel.

1.2 CONNAISSANCE DU DOSSIER

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet, la description des travaux et les particularités de l'opération.

Le candidat est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une non-connaissance des travaux confiés à son lot.

De même, le candidat est tenu de consulter les plans et les détails, fournis, il ne pourra pas prétendre les avoir ignorés.

Le candidat est tenu de procéder à une vérification approfondie des documents qui lui seront remis en vue de l'établissement de ses prix forfaitaires et de signaler le cas échéant à la maîtrise d'ouvrage, les erreurs, contradictions ou omissions qu'il pourrait constater et ceci pendant la période d'étude de sa proposition ; en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

Il devra effectuer tous les travaux en fonction de l'avancement du chantier, et au besoin, en plusieurs interventions, suivant les nécessités du programme d'exécution.

Sa prestation inclut tous les travaux de fourniture, manutention et pose de ses ouvrages.

Les travaux comprendront au minimum et ce sans supplément de prix :

- Les études d'exécution, les plans de fabrication et les détails des ouvrages.
- L'ensemble des plans et notes de calcul justificatives sera fourni pour accord et validation au bureau de contrôle, à l'architecte, à la maîtrise d'ouvrage et au maître d'œuvre.
- La vérification et le contrôle des supports.
- La préparation complète des supports. L'ensemble de ces travaux sera exécuté sans aucune plus-value, étant entendu que l'entreprise est considérée comme ayant effectué une inspection détaillée des lieux au moment de la remise de son offre.
- L'exécution d'ouvrages de redressement et de surcharges ou renformis éventuellement nécessaires.
- La mise en place et le repliement des moyens d'intervention nécessaires à l'exécution des travaux.
- La fourniture et mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages.

1.3 CONNAISSANCE ET RÉCEPTION DES LIEUX

Le candidat est tenu de se rendre sur place afin d'évaluer l'importance des travaux à réaliser et de manière à prendre connaissance de :

- Toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords des bâtiments.
- L’organisation et du fonctionnement du chantier et des possibilités d'installation de chantier (moyens de communication et de transport, moyens d'approvisionnement, conditions de stockage, éloignement des décharges autorisées, etc…).

Apprécier exactement toutes les conditions d’exécution des ouvrages et s’être totalement rendu compte de leur importance et de leur particularité.

Comment assurer une parfaite discrétion pour ne pas gêner l’activité du bâtiment, notamment concernant les accès.

Comment assurer l’organisation de son chantier pour permettre à tout moment le bon déroulement des travaux dans les meilleures conditions et délais contractuels.

Le titulaire ne pourra jamais arguer que la méconnaissance du site avec l'ensemble de ces contraintes puisse la dispenser d'exécuter tous les travaux, ou fassent l'objet d'une demande de supplément sur ses prix.

De ce fait, est considéré comme parfaitement connus:

- La configuration du site et des abords,
- Le bâtiment et ses sujétions propres,
- Les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- Les modalités d'accès et d'évacuation avec difficultés de circulation et de stationnement,
- Les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- Les conditions de stockage,
- Les servitudes éventuelles,
- Les contraintes d'exécution,
- Les ressources en énergie et en eau,
- Les lieux de décharges pour les gravois,
- Les moyens de communications et de transport,

Cette liste n'étant pas limitative.

Le fait de commencer les travaux, suppose que le titulaire accepte les lieux tels qu'ils sont. Il devra, pour éviter tout conflit avec les autres entreprises, réceptionner les ouvrages sur lesquels il aura à travailler.

Si des réserves sont à formuler, celles-ci seront obligatoirement faites par courrier, faute de quoi la réception sera considérée tacite.

1.4 CONNAISSANCE DES PLANS

Le titulaire devra vérifier soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s'assurer de leur concordance tant entre les divers plans qu'avec les bâtiments existants, s'il s'agit de rénovation ou s'il existe une mitoyenneté.

1.5 PRÉSENTATION DU DEVIS, CONTENU DES PRIX FORFAITAIRES ET CONTENU DES TRAVAUX

Lors du chiffrage le candidat devra, en complément des renseignements qui lui sont fournis dans les différentes pièces du dossier de consultation, relever sur place tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour établir son prix.

Le chiffrage estimatif sera présenté suivant l'ordre des articles du quantitatif joint, sous peine de rejet pur et simple de la proposition.

Il devra d'autre part, signaler lors de sa remise et en aucun cas après, les travaux que le quantitatif fourni n'aurait à son avis pas explicitement prévus. Ces travaux devront être chiffrés par le candidat.

Les prix forfaitaires devront comprendre toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.

Le titulaire ne pourra modifier ultérieurement ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ces prix.

Plus particulièrement, l'offre de prix remise par le candidat devra inclure :

- Les frais de transport, manutention, montage, démontage, locations, déplacement selon les contraintes du planning d'exécution, etc...
- Les frais d'échafaudages et engins de toute nature, ainsi que les installations de sécurité réglementaires.
- L'accessibilité des échafaudages aux autres corps d'état, ainsi que la mise à disponibilité des moyens de levage, pendant la durée de leur présence sur le chantier, moyennant un prix de location à convenir entre les entreprises concernées.
- La réception de l'échafaudage, et la réalisation lors de chaque rotation d'un procès-verbal de réception.

- Le pannetonnage et le hourdage des angles divers, s'il y a lieu.
- La protection des ouvrages existants exposés aux intempéries.
- Les raccords d'étanchéités, après pose d'éléments tels que châssis de toit, chatières, rives, etc...
- Tous raccords permettant la sortie hors toit des conduits de fumée et de ventilation.
- La signalisation et la protection du chantier pour la sécurité des personnes et des biens.
- La fourniture à pied d'œuvre, la pose des ouvrages

Cette liste n'étant pas limitative.

1.5.1 Documents à fournir

Le titulaire doit remettre au maître d'œuvre, au plus tard le jour de la réception des travaux, l'ensemble du dossier des ouvrages exécutés (DOE).

L'absence de ces documents le jour de la réception entraînera automatiquement le report de la réception des travaux avec les pénalités pouvant courir à partir de cette date jusqu'à la fourniture des documents en question.

Fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés en :

- 3 exemplaires papiers de l'ensemble du dossier.
- 1 exemplaire au format numérique de l'ensemble du dossier en format PDF (AutoCAD pour les plans).

La charte graphique du Ministère de l'Intérieur devra impérativement être respectée.

Par ailleurs, un dossier complet et reproductible de plans conformes à l'exécution finale sera remis au maître d'ouvrage, lors de la réception du chantier.

Ce dossier comprendra notamment :

- l'ensemble de fiches techniques des matériels et matériaux installés

- l'ensemble des notices techniques des équipements

- les PV d'essais et de contrôles

- les plans d'exécutions , les dimensionnements et les notes de calcul

- les plans de recollement à l'échelle avec le positionnement et les dimensions des réseaux

- le dossier de maintenance des Lieux de travail (DMLT)

1.5.2 Coordination avec les autres corps d'état

Le titulaire devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état. Avant le commencement de ses ouvrages, l'entreprise du présent lot prendra impérativement contact avec les titulaires des lots ayant une incidence sur ses travaux.

S'il y avait une emprise quelconque sur la voie publique, la demande d'autorisation serait préalablement rédigée et déposée à la Mairie par le titulaire en charge du présent lot.

Toutes ces sujétions étant incluses dans ses prix et délais d'exécution.

Le titulaire est tenu de laisser ses ouvrages dans un état tel que les corps d'état qui lui succèdent puissent exécuter leurs travaux sans aucune sujétion supplémentaire.

Le titulaire est tenu de faire réceptionner ses ouvrages par les divers corps d'état qui lui succèdent en présence du Maître d'Ouvrage ou de son représentant.

Le début des travaux sans cette réception implique l'acceptation sans réserves des ouvrages et supports dans leur état.

Aucun supplément ne sera accordé pour méconnaissance des caractéristiques des lieux et des éventuelles difficultés d'accès ou de mise en œuvre.

Le titulaire devra la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception.

Le titulaire devra le relever précis des ouvrages existants et/ou déjà réalisés par les autres entreprises et l'adaptation de ses prestations en fonction de ce relevé.

Limites de prestations avec les autres lots :

Sont inclus au présent lot :

- les reprises des rebouchages des lots techniques

- les joints silicone sur les équipements posés par le lot 3

- toutes finitions peinture, joints et autres après pose des équipements des lots 2 et 3

- la pose du caniveau des douches, raccordement à la charge du lot 3

- le nettoyage avant livraison (y compris des équipements posés par les lots 2 et 3)

1.5.3 Protection des ouvrages

Le titulaire est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Dégâts qui pourraient survenir soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, déshydratation, etc...

La remise en état serait alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour pallier à ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes les précautions utiles, entre autres :

- Protections, bâchages, etc...
- Protection contre le vol

Qui sont implicitement contenues dans sa proposition.

Il assurera directement ou par l'entremise d'un responsable compétent, une surveillance sérieuse de son chantier.

1.5.4 Gravois et nettoyage

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot seront évacués aux décharges publiques par le titulaire du présent lot au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le titulaire du présent lot, doit le nettoyage des parties communes du chantier en fin de journée et en fin de chantier.

Il est rappelé au titulaire de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

En cas de carence du titulaire pour le nettoyage et l'évacuation, le maître d'ouvrage nommera une Entreprise spécialisée, aux frais et dépens de l'entreprise défaillante.

Le titulaire devra un nettoyage complet et minutieux en fin de chantier, afin d'assurer une utilisation immédiate à la réception.

Les accès de chantier sont également inclus.

1.5.5 Sécurité de chantier

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

Le titulaire devra prévoir tous les éléments nécessaires à la sécurité du chantier suivant les dernières réglementations et décrets en vigueur et selon les prescriptions et directives contenues dans le PGC.

Le titulaire devra la mise en œuvre de tous les dispositifs de sécurité collective de chantier concernant les accidents du travail, chutes de matériels et de matériaux. Les échafaudages, les nacelles, leurs dispositifs d'accès, leurs protections, les parachutes seront donc prévus en conséquence, y compris tous les systèmes nécessaires aux ancrages établis en accord avec l'Entreprise chargée de l'exécution de la structure.

1.5.6 Échantillons, prototypes et essais

Lors de la consultation, le titulaire retenu, présentera les différents matériaux et matériels avec leur documentation technique.

Le titulaire ne sera pas autorisé à changer les matériaux et matériels prévus au C.C.T.P. sans l'accord du Maître d'Ouvrage.

Avant le démarrage des travaux, le titulaire posera des prototypes complets de chaque type d'ouvrage. Les prototypes seront totalement à la charge de l'entreprise.

Le titulaire devra la réalisation des essais nécessaires à la réalisation de ces travaux en grandeur réelle, pour validation des procédés utilisés.

Il comprendra l'ensemble des travaux préparatoires.

Il est rappelé au titulaire ses obligations en matière d'autocontrôle.

Il lui appartient, notamment de s'assurer en cours de travaux que les matériels ou matériaux qu'il met en œuvre sont bien conformes aux règles de l'art et aux pièces du Marché.

1.5.7 Contrôle technique

Dans le cadre de travaux soumis au contrôle technique, le titulaire du présent lot est tenu :

- De fournir au contrôleur technique tous les éléments nécessaires à la réalisation de sa mission, tel que : plans, détails, notes de calcul, PV d'essai, etc...

- De prendre en compte et de corriger toutes les observations, avis et remarques que le contrôleur technique émettra sur les ouvrages.

L'absence de réponse écrite sous 1 semaine entraînera automatiquement le report de la réception des travaux avec les pénalités pouvant courir à partir de cette date jusqu'à la fourniture des documents en question.

1.5.8 Coordonnateur SPS

Le titulaire devra prévoir tous les éléments nécessaires à la sécurité du chantier suivant les dernières réglementations et décrets en vigueur.

Le titulaire doit donc comprendre dans ses prix unitaires : la fourniture, la pose et l'enlèvement des échafaudages, PIRL, escabeau ou tout autre équipements leurs dispositifs d'accès, leurs protections, les parachutes, platelages, écrans, gardes corps et filets nécessaires à l'exécution de ses ouvrages et à la parfaite sécurité de ses ouvriers.

En conséquence les prix du marché comprennent implicitement tous les ouvrages protections nécessaires pour assurer la sécurité pendant la durée des travaux.

Dans le cadre de travaux soumis à une coordination SPS, le titulaire du présent lot est tenu :

De fournir au coordonnateur SPS tous les éléments nécessaires à la réalisation de sa mission.

D'intégrer les prescriptions et directives contenues dans le PGC.

De prendre en compte et de corriger toutes les observations, avis et remarques que le coordonnateur SPS émettra, que ce soit en phase de préparation ou pendant la réalisation des travaux.

De prévoir tous les éléments nécessaires à la sécurité du chantier suivant les dernières réglementations et décrets en vigueur.

1.5.9 Sujétions particulières

Le titulaire du présent lot prendra en compte le fait que le chantier se déroulera en site occupé.

Afin que le maître d'ouvrage puisse réintégrer les locaux à la date prévisionnelle prévue, elle devra sans que cette liste ne soit limitative :

- Renforcer ces équipes afin de combler ces éventuels retards de chantier.
- Prendre toutes précautions pour ne pas gêner le passage des autres intervenants.
- Rendre un chantier propre à chaque fin de journée de chantier.
- Etc.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES – TRANCHE FERME ET TRANCHE OPTIONNELLE N°1 ET N°2

2.1 TRAVAUX DE DÉMOLITION

2.1.1 Dépose cloisons Béton 15cm

Le titulaire devra la démolition, découpe et l'évacuation des cloisons béton ou brique à la décharge.

Exécution des travaux de démolition après désamiantage

Compris toutes sujétions d'exécution.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 - Anciennes cloisons douches et wc

2.1.2 Dépose de doublage sur murs périphériques

Le titulaire devra la démolition, découpe et l'évacuation des doublages des murs périphériques comprenant le plâtre, isolant et montant.

Compris toutes sujétions d'exécution.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Douches et wc

2.1.3 Dépose portes

Le titulaire devra la dépose et l'évacuation des portes 100 x 210 cm ht bois existantes à la décharge.

Compris toutes sujétions d'exécution.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Portes de douches et wc

2.1.4 Démolition de dallage en béton et dépose bacs de douche

Dépose des bacs de douche et poste forfaitaire pour la démolition de dallage de 20cm en béton pour la mise en œuvre d'un nouveau réseau d'évacuation, travaux comprenant :

Sciage en périphérie de la zone d'intervention.

Démolition du dallage en béton au marteau piqueur, massette et pointerolle ou tout autre moyen au choix de l'entreprise titulaire du présent lot.

Dépose et évacuation de l'éventuel isolant en place.

Enlèvement du film géotextile anti contaminant existant sur la zone d'intervention.

Enlèvement des gravois en décharge spécialisée.

Compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

Épaisseur à valider sur site pouvant aller jusqu'à 25cm.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Des douches existantes

2.1.5 Démolition de sols carrelés, dépose de plinthes carrelage ,de faïences

Démolition de revêtement de sol et de murs scellés ou collés de type carrelage ou pierre (épaisseur prévisionnelle 2cm) et des plinthes carrelage, par tous moyens appropriés tel que burin, massette, marteau piqueur, etc. au choix de l'entreprise titulaire du présent lot.

Y compris descente, chargement et transport des gravois aux décharges publiques.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Totalité du sol et totalité des murs de douches et sanitaires

2.1.6 Reprises ponctuelles de sol béton

Poste forfaitaire pour la reprise de sol en béton suite à la réalisation de travaux de démolition réalisés par l'entreprise de démolition. Reprises à réaliser au mortier de résine à retrait compensé, comprenant :

Traitement des anciens pieds de cloisons.

Bouchement des trous de fixation.

Reprise des éclats de béton qu'un ragréage ne permettrait pas de reprendre.

Liste non limitative, compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Suite à démolition dallage pour création réseaux

2.1.7 Rebouchage des réservations ventilations diamètre 30cm

Rebouchage des anciennes réservations de ventilations de l'intérieur et extérieur par mortier. Finition lisse sur la façade

Mise en place de l'échafaudage, montage et démontage compris pour les R+1 et R2

Ou mise en place de nacelles.

Liste non limitative, compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 - Suite à la dépose des aérations électrique sur façades

2.1.8 Chape hydraulique d'étanchéité du sol béton

Poste forfaitaire pour la reprise et étanchéité du sol en béton afin d'arrêter les infiltrations d'eau dans les gaines techniques, comprenant :

Démolition de la chape existante et nettoyage

Application étanchéité liquide SEL avant chape hydraulique

Réalisation de chape ciment hydraulique de 5cm.

Bouchement des trous .

Liste non limitative, compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

Localisation : Dans gaine technique des douches (dimension 1mx2m)

2.1.9 Percement en façade diamètre 20cm

Carottage sur mur béton extérieur de diamètre 20cm pour réalisations de la ventilation base du sèche-linge

Liste non limitative, compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

Localisation : Tranche ferme - Sur mur façade dans bloc douche RDC

2.2 CONSTRUCTION DE DOUCHES

Les matériaux utilisés devront être sous avis techniques valables pour locaux humides collectifs (Classe EB+C). Avis technique à fournir au SGAMI.

2.2.1 Panneau de construction de type wedi – 5cm

Fourniture et mise en œuvre des panneaux type WEDI ou techniquement équivalent comprenant :

- Wedi 610 : Colle polymère pour l'étanchéité des jonctions dans le système Wedi
- Bande d'armature Wedi Tools, pour l'armature des jonctions
- Kit d'étanchéité Wedi fundo, spécialement conçu pour l'étanchéité entre les produits Wedi et les éléments hors système
- Wedi Tolls, angle rentrant et sortant d'étanchéité, feutré double face
- Kit d'étanchéité d'angle de pente et mural
- Wedi Tools, connecteur 180°
- Wedi Tools, kit de fixation
- Wedi Tools, kit pour supports creux

- Écoulements wedi Fundo, écoulement horizontal/vertical pour douches à l'italienne
- Grilles wedi, grilles adaptées aux receveurs avec écoulement en un point

Liste non limitative, compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 – Pour cloison entre douche et cloison entre WC

2.2.2 Rehausse Chape ciment rectangulaire de dimension 1,60 × 90 – 10cm hauteur

Réalisation de rehausse rectangulaire en chape ciment pour douche à l'italienne avec pente de 1 %, y compris mise en place étanchéité et toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre.

Localisation **:** Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Intérieur des douches

2.2.3 Étanchéité sous carrelage et faïence

Fourniture et application de protection à l'eau sous carrelage et faïence en résine type WEBERSYS Aqua stop - système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC). ou équivalent sous avis technique

Localisation **:** Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Intérieur des douches – Sols et murs

2.2.4 Coffrage habillage de type WEDI

Fourniture et mise en œuvre des panneaux type WEDI ou techniquement équivalent comprenant, type mensolo-U – Dimension 200 x 200 x 200 mm :

- Wedi 610 : Colle polymère pour l'étanchéité des jonctions dans le système Wedi
- Bande d'armature Wedi Tools, pour l'armature des jonctions
- Kit d'étanchéité Wedi fundo, spécialement conçu pour l'étanchéité entre les produits
- Wedi et les éléments hors système
- Wedi Tolls, angle rentrant et sortant d'étanchéité, feutré double face
- Kit d'étanchéité d'angle de pente et mural
- Wedi Tools, connecteur 180°
- Wedi Tools, kit de fixation
- Wedi Tools, kit pour supports creux

Localisation **:** Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Intérieur des douches pour habillage des tuyaux

2.2.5 Panneau de construction de type WEDI – 5cm

Fourniture et pose de panneau de construction Wedi ou techniquement équivalent, pour cloison séparative

Localisation **:** Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Cloisons séparatives de fin douches, cloison sanitaires et gaines.

Dimension : 1,60 x 2,00m de hauteur et tout hauteur sanitaires

2.2.6 Caniveau douche

Fourniture et pose de canalisations caniveau de douche inox complet faible hauteur, grille largeur 50mm pour assainissement, de série appropriée. Y compris assemblages, joints étanches, coudes, réductions, tés, tampons, tous accessoires de montage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Pose prévue, compris réglage des pentes d'écoulement, raccordement sur regard compris percement complet, blocage périphérique au mortier tous accessoires de montage et toutes sujétions de mise en œuvre.

Compris toutes sujétions de raccordement sur évacuations prévues et sur collecteurs existants.

Diamètre de sortie 40mm ou 50mm pour une pente de 3cm/m, type DOCIA de NICOLL

NB : L'entreprise justifiera par une note de calcul le diamètre mis en place ainsi que la pente qui lui sera associé.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Douches

2.2.7 Doublages thermiques

Fourniture et pose de 2 plaques de plâtre BA13 hydrofuge, ossature métallique et laine de roche 60mm type ROCKWOOL ou équivalent. Pose des bandes à joint compris dans la prestation.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Doublage des murs extérieurs douches et sanitaires

2.3 POSE CARRELAGE ET FAÏENCE

2.3.1 Ragréage du sol de type P3 avant pose de revêtement

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de ragréage de type WEBER NIV PRO ou équivalent, pour rattraper les inégalités d'un sol avant la pose d'un nouveau revêtement, compris toutes sujétions de mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant, comprenant :

La préparation du support compris grattage, ponçage, nettoyage, traitement des trous et des fissures.

L'application d'une couche de primaire d'accrochage.

L'application de l'enduit de ragréage auto-lissant.

Le débullage de la surface avec un rouleau débulleur.

Épaisseur : jusqu'à 10 mm

Type : P3

Temps de séchage avant recouvrement : 24h00 à 48h00

NB : Le produit proposé devra être sous avis technique et être compatible avec le classement UPEC des revêtements de sol et avec la nature de la colle du revêtement dito.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : sol hors plate-forme douche

2.3.2 Carrelage en grès cérame émaillé - Dimensions 30 x 30cm

Fourniture et pose de carrelage en grès cérame émaillé type CASALGRANDE PADANA ou équivalent, comprenant :

Dépoussiérage de la chape.

Pose du carrelage par collage au ciment colle spécial et mortier de joint agréé par le C.S.T.B.

Pose droite.

Joint de fractionnement, joints de dilatation, etc.

Coupes, entailles, protection et nettoyage après coup.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme du Fabricant.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Dimensions : 30 x 30cm

Classement UPEC : U3 P3 E2 C2

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - bloc Douches et bloc sanitaire

2.3.3 Carrelage en grès cérame émaillé antidérapant - Dimensions 30 x 30cm

Fourniture et pose de carrelage en grès cérame émaillé type CASALGRANDE PADANA équivalent, comprenant :

Dépoussiérage de la chape.

Pose du carrelage par collage au ciment colle spécial et mortier de joint agréé par le C.S.T.B.

Pose droite.

Joint de fractionnement, joints de dilatation, etc.

Coupes, entailles, protection et nettoyage après coup.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme du Fabricant.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Dimensions : 30 x 30cm

Classement UPEC : U4 P3 E2 C2

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - intérieure Douches et WC

Pose de carreau de grès céram 30x30 anti dérapant dans les douches sur chape .

2.3.4 Plinthe à Gorge en grès cérame émaillé - Dimensions 10 x 30cm

Fourniture et pose de plinthe à gorge avec bord vif, y compris pose des angles sortant et rentrant. type CASALGRANDE PADANA équivalent

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Bloc douches et sanitaire

2.3.5 Faïence - Dimensions 20 x 20cm

Fourniture et pose de faïence brillante sur toute la hauteur et 2 coloris aux choix du Maître d'ouvrage

joint de fractionnement, joints de dilatation, etc.

Coupes, entailles, protection et nettoyage après coup.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme du Fabricant.

Dimensions : 20 x 20cm

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Bloc douches toutes hauteur et sanitaire 2,2m

2.4 PEINTURE

2.4.1 Peinture acrylique mate sur plafond et Caisson conservé

Peinture mate acrylique en phase aqueuse garnissant pour plafonds, comprenant :

Préparation des fonds, lessivage de plafond, grattage à vifs des parties non adhérentes, traitement et rebouchage des fissures

Application d'une couche d'impression de type ALPHA BL IMPRESSION (peinture pour couche d'impression à base de résine acrylique en dispersion aqueuse) de chez SIKKENS ou techniquement équivalent.

Application à la brosse ou au rouleau de deux couches de peinture mate type ALPHA BL MAT PLAFOND de chez SIKKENS ou équivalent, avec une consommation d'environ 7 m²/l.

Réchampissages, échafaudages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme de fabrication

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Plafond dans sanitaires et caisson plafond

2.4.2 Peinture acrylique satin sur boiseries

Peinture acryliques satin à 3 couches, comprenant :

Préparation des fonds, lessivage des murs, grattage à vifs des parties non adhérentes, traitement des fissures, masticage, ratissage partiel, ponçage

Application d'une couche d'impression à base de résine acrylique en dispersion aqueuse type ALPHA BL IMPRESSION de SIKKENS, ou équivalent.

Application de deux couches de peinture satinée en phase aqueuse type ALPHA BL SATIN de SIKKENS ou équivalent.

Réchampis, échafaudages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme de fabrication.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 - Portes 2 faces entrées sanitaire, wc et entrées douches

2.4.3 Peinture acrylique satin sur murs au-dessus faïence

Peinture mate acrylique en phase aqueuse garnissant pour murs, comprenant :

Préparation des fonds, lessivage de plafond, grattage à vifs des parties non adhérentes, traitement et rebouchage des fissures

Application d'une couche d'impression de type ALPHA BL IMPRESSION (peinture pour couche d'impression à base de résine acrylique en dispersion aqueuse) de chez SIKKENS ou techniquement équivalent.

Application à la brosse ou au rouleau de deux couches de peinture mate type ALPHA BL SATIN PLAFOND de chez SIKKENS ou équivalent, avec une consommation d'environ 7 m²/l.

Réchampissages, échafaudages, nettoyage après coup et toutes sujétions.

Coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme de fabrication

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Sanitaire au-dessus faïences

2.5 FAUX-PLAFONDS

2.5.1 Caisson BA Hydrofuge et plafonds

Fourniture et pose de caisson BA 13 hydrofuge d'une hauteur de 25cm pour habillage des réseaux VMC, y compris ossature métallique et pose des bandes à joint,

Localisation *:* Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 Voir plan

2.5.2 Trappe de visite 60x60cm

Fourniture et pose de trappe de visite 60x60 cm, métallique laqué blanc

Localisation *:* Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 Dans Caisson BA13 pour accès siphon

2.5.3 Faux plafond bac métallique 600x600 perforés

Fourniture et pose d'un plafond suspendu avec des dalles métalliques type H2 de chez PLAFOMETAL ou équivalent 600x600 en acier prélaqué blanc de 5/10ème d'épaisseur et perforations.

La perforation M 11% Ø1.5 sera arrêtée sur les 4 côtés de la dalle.

Mise en œuvre

Le plafond sera mis en œuvre sur un système d'ossatures T24 *blanc* constituées de porteurs suspendus à la structure par fixation adaptée au support et d'entretoises de 1200 mm et 600 mm.

Une coulisse de même teinte que l'ossature assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons.

Les dalles reposeront sur l'ossature, leur sous-face affleurant la face inférieure de l'ossature qui restera apparente dans sa totalité.

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203 1&2, DTU 58.1.

Localisation **:** Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Blocs Douches collectives

2.5.4 Dépose et repose de faux plafond

Dépose et repose de faux plafond 600x600 dalle minérale neuves.

La repose sera prévue après passage des réseaux fluides.

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Circulation

2.6 MENUISERIES

2.6.1 Remplacement de portes 0,90 x 2,10m

Désolidarisation soignée des huisseries et blocs portes existants vis à vis des parties conservées par tous moyens adaptés.

Réduction des produits de démolition, chargement et évacuation en décharge agréée.

Fourniture et pose bloc porte à âme pleine avec cadre en profilés acier, assemblages invisibles compris renforts nécessaires et remplissage par EdR et âme isolante

- ouvrants avec ferrage complet pour un fonctionnement à la française, compris toutes sujétions de tringlerie nécessaires et béquilles de manœuvre

- Sur le vantail, ***béquille 2 faces*** sur plaque sur chaque face

- ferrage par quatre paumelles en aluminium laqué

- bec de canne à mortaiser

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Portes entrées - Blocs Douches collectives et bloc sanitaire

2.6.2 Serrure à condamnation

Fourniture et pose sur portes neuves :

- 1 Bouton moleté et voyant sur rosace alu

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Portes des blocs sanitaires

2.6.3 Cloison et porte stratifiées de douche

Généralités :

Les portes, refends et meneaux de façade sont réalisés en stratifié massif de 10 mm d'épaisseur finition « peau de pêche » fabriqués par Max (ou équivalent). Le panneau est garanti en ambiance humide, son classement au feu est M2. Les chants des panneaux sont arrondis et polis.

Hauteur des cabines 1850 mm + vide au sol réglable de 100 à 140 mm avec pied vérin.

20 Coloris sont disponibles suivant le nuancier stratifié massif type FRANCE EQUIPEMENT.

Détails techniques :

- Refends autoportants en une seule pièce jusqu'à 2 m de profondeur
- Meneaux de façade arrondis en partie basse, évitant les angles agressifs

- Pièces d'assemblage (étriers et équerres) en inox laqué gris RAL 7040. Fixation au mur de fond par 3 étriers. Assemblage des meneaux de façade sur refends et murs d'extrémité par 4 équerres
- Liaison et contreventement de l'ensemble par bandeau en aluminium enrobé de résine 100% polyester cuite au four, de forte section (50 mm x 30 mm) disposé en cimaise sur façade et refends d'extrémité. Coloris standard : gris RAL 7040 (autre couleur en option).u
- Pieds vérin en polyfor armé de fibres de verre permettant un réglage de vide au sol de 100 à 140 mm. .
- Visserie inox à empreinte spéciale anti-effraction. Invisible en façade en option.
- Verrou pivotant en polyfor armé de fibres de verre gris RAL 7040 avec voyant libre/occupé rouge et blanc décondamnable de l'extérieur.
- 1 bouton de porte
- Paumelles multifonctionnelles grises en polyfor armé de fibres de verres. 3 paumelles par porte.

Dimensions :
Largeurs et profondeurs des cabines suivant plan de l'architecte

Localisation : Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : cloisons douches et portes

2.6.4 Trappe de visite métallique (1,00 x 2,50m)

Remplacement des trappes de visite par des panneaux métalliques galvanisées, y compris toutes découpes et suspente. Trappe de visites démontable et re montable.

Localisation : Tranche ferme et Optionnelle N°1 et N°2 Gaines technique des douches

2.6.5 Grille métallique (0,50 x 0,20m)

Découpe porte entrée douche et incorporation de la grille métallique pour amener d'aire neuf.

Grille réactance aux chocs

Dimension 0,50m x 0,20 m

Localisation : Tranche ferme et Optionnelle N°1 et N°2 - Sur portes entrées douches

2.7 FENÊTRES

2.7.1 Menuiseries PVC : Fenêtre 1 vantail ouverture oscillo-battant

Tous les articles de Fourniture et Pose intégreront :

- Tous les accessoires de fonctionnement et détails de fixation.
- La serrurerie et quincaillerie adaptées.
- Les joints périphériques à lèvre, posés en gorge entre ouvrant et dormant.
- Le calfeutrage entre dormant et maçonnerie (ou huisserie conservée) par joint compribande expansif, ainsi que la réalisation d'un joint mastic élastomère de première catégorie.
- Les couvre-joints, baguettes ou profilés permettant un raccord parfait à l'existant conservé, tant en face extérieure qu'en face intérieure.
- Les impostes nécessaires en acier thermolaqué coloris BLANCS dans le cas où des parties d'ouvrage se trouveraient dans les faux plafonds des locaux.
- La reprise et finition complète des parements de murs, sols, tableaux et embrasures en périphérie, en peinture, papier peint, carrelage, faïences, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.
- La pose sur pièce d'appui sera réalisée par l'intermédiaire de joint compribande.
- La protection contre les intempéries et les chocs des menuiseries au cours de leur stockage et après leur pose jusqu'à la réception.
- Le réglage des menuiseries, dès la pose, et révision à la livraison des ouvrages.
- Les échafaudages ou nacelles et dispositifs de sécurité nécessaires pendant la durée des travaux.

Il est à noter qu'une parfaite harmonie avec les fenêtres pour les deux bâtiments sera recherchée par le soumissionnaire.

Pose de menuiseries extérieures :

Les menuiseries extérieures seront posées en tunnel avec isolation.

Les menuiseries déposées seront remplacées dans la journée.

Fournitures et pose de menuiseries en PVC blanc – Gamme PVC P60 - Avec aile de recouvrement, ouvrant traditionnel épaisseur 60 mm, double vitrage isolant basse émissivité avec gaz, parcloses moulées à coupe d'onglet, battement réduit sans poignée centrée, poignée aluminium sécustik laquée, fiches laquées.

- Classement AEV (à l'air, à l'eau et au vent) : A*3 E ***7B V*** A2
- Vitrage 4.20.4 clair FE + GAZ
- UW = 1.3 W/M^2.K et Sw>=0.44
- Intercalaire Warm Edge

Niveau d'isolement acoustique de l'ensemble : ***35 dB A***. Fourniture du P.V. d'essai du fabricant pour l'A.E.V. et acoustique sur des châssis de dimensions équivalentes.

Profilés

Menuiserie PVC à rupture de pont thermique sur dormants et ouvrants, coloris suivant avec le maître d'ouvrage comprenant :

- Dormant et ouvrant en PVC RAL se rapprochant de l'existant

Assemblage à 45°.

Profilé à rupture de pont thermique composé de 3 chambres

Profondeur minimale profilés RPT ≥ 65 mm

Drainage de l'ouvrant par busette et du dormant par trous oblongs équipés de déflecteurs anti-refoulement

- Les feuillures avec les par closes seront prévues pour recevoir un vitrage isolant et seront drainées.

- Joint EPDM blancs

- La mise en œuvre de la menuiserie doit permettre la réalisation d'une continuité de l'étanchéité à la périphérie de celle-ci en particulier dans les angles, le calfeutrement par bandes comprimées puis par cordon mastic sera réalisé selon la norme NFP 85-201.

Réglage des jeux

- Côtes prises en tableaux de maçonnerie.

Dimension 0,51 x 2,35m hauteur

Localisation :

- Tranche ferme et optionnelle N°1 et N°2 : Blocs douches suivant plan

2.8 DÉSAMIANTAGE

Les travaux objet du présent dossier seront réalisés en conformité avec l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, circulaires, textes officiels, normes D.T.U. s'appliquant aux travaux à exécuter et à l'ouvrage considéré à la date du début des travaux.

Traitement et dépose de l'amiante en place, Guide pratique de l'OPPBTP

L'ensemble des travaux sera obligatoirement effectué par des ouvriers spécialisés en respectant les règlements de désamiantage sous section 3

En aucun cas, le titulaire ne pourra se soustraire aux obligations contenues dans ces documents. L'offre de prix de l'entreprise sera toujours réputée avoir été produite compte tenu de toutes ces prescriptions.

Le titulaire du présent lot devra se reporter à toutes normes et tous décrets ou règlements parus où à paraître avant la remise de l'offre, concernant les ouvrages faisant l'objet du présent lot.

Les travaux de retrait des matériaux contenant de l'amiante et les conditions de travail devront respecter strictement le décret n°2006-761 du 30 juin 2026 – art 4 .

Les intervenants du titulaire doivent être formés en sous-section 3 car de l'amiante a été détectée dans les joints et mastic de vitrage. Toutes les formalités administratives et financière devront être effectuées par l'entreprise titulaire. Les déchets contenant de l'amiante devront être évacuées selon les normes en vigueur.

2.8.1 Plan de retrait

Les différentes prescriptions du présent CCTP ne se substituent pas aux plans de retrait qui incombent exclusivement à l'entreprise.

Le titulaire devra établir un plan de retrait avant la période de préparation de chantier (pour le retrait des matériaux amiantés et des revêtements contenant du plomb dans les bâtiments).

Celui-ci devra être présenté dans la première semaine de la période de préparation de chantier au maître d'œuvre, maître d'ouvrage et coordinateur SPS. Il devra en même temps être communiqué dans la première semaine de la période de préparation de chantier aux autorités compétentes pour validation.

Le titulaire devra préciser dans le plan de retrait les méthodologies des déposes (conditionnements, méthodologie d'évacuation, moyen et procédé d'évacuation, etc…) et les méthodologies de décontamination détaillées des outils, matériaux et matériels.

Les travaux ne pourront commencer que 30 jours après l'envoi de ce document aux autorités et organismes de préventions

2.8.2 Installation de chantier

Dès le démarrage du chantier, le titulaire installera les locaux de base de vie conformes aux dispositions légales en vigueur, comprenant :

- un local servant de bureau de chantier
- bungalow vestiaires et douches
- un sanitaire
- un local réfectoire

LOCALISATION : À déterminer au démarrage du chantier avec le coordinateur SPS.

2.8.3 Aire de stockage, zone de travaux

Aménagement au sol d'une aire de stockage (matériaux, matériel et bennes) fermée par barrières rigides.

Le maintien des clôtures devra être étudié pour qu'aucune contrainte (vandalisme ou effets des vents) ne vienne compromettre la sécurité des personnes. L'emplacement sera déterminé par le Maître d'Ouvrage et en accord avec les responsables du site.

L'aire devra être restituée dans l'état d'origine.

Le titulaire devra toutes les protections visant à protéger les usagers des bâtiments voisins, notamment au droit des entrées.

Mise en place d'une signalétique de chantier, interdisant l'accès aux personnes étrangères aux travaux, et indiquant les cheminements protégés.

Le titulaire devra prendre à sa charge toutes les démarches administratives et les frais d'occupation de voirie.

Fourniture et pose d'un panneau de chantier et de tous les affichages réglementaires.

LOCALISATION : À déterminer au démarrage du chantier avec le coordinateur SPS.

2.8.4 Installation électrique du chantier

Installation électrique provisoire de chantier et raccordement au réseau existant du bâtiment B4 avec prise en charge des consommations par le Titulaire.

Le titulaire devra aussi la réalisation de la consignation des réseaux électriques.

LOCALISATION :

- Désamiantage colle de faïence, plinthe et carrelage des doches et sanitaires

- Désamiantage des joints des fenêtres des douches

2.8.5 Installation d'alimentation en eau du chantier

Pour les travaux de désamiantages :

Installation d'alimentation en eau potable provisoire de chantier et raccordement aux réseaux existant du bâtiment B4 avec prise en charge des consommations par le Titulaire (prévoir compteur d'eau). Y compris raccordement au réseau d'assainissement.

Le titulaire devra aussi la réalisation de la consignation des réseaux de plomberie.

2.8.6 Signalétique spécifique pour les travaux de désamiantage

Fourniture et pose de toutes les signalétiques spécifiques dans le cadre des travaux.

Le titulaire devra le maintien de ses ouvrages durant toute la durée des travaux.

2.8.7 Panneau réglementaire de chantier

De dimensions 3,00 x 2,00 m.

Faisant état des coordonnées du Maître d'ouvrage et de tous les intervenants (Maîtrise d'œuvre, Coordination SPS, Bureaux d'études et de contrôle, Entreprises),

Et reprenant le titre du projet, les données de la DP, le logo du Maître d'ouvrage y compris pieds et ancrages de fixation.

Ce panneau devra pouvoir résister à toutes intempéries, et être tenu en état pendant toute la durée du chantier.

LOCALISATION : Affichage entrées bâtiment B10

2.9 DÉPOSE DES FENÊTRES EXTÉRIEURES JOINTS ET COLLES AMIANTÉES

2.9.1 Généralités

Le titulaire doit inclure dans son offre l'ensemble des prestations nécessaires à la protection des employés et des utilisateurs du site.

Les modes opératoires indiqués ci-après ne sont fournis qu'à titre indicatif. Le titulaire pourra sous son entière responsabilité adapter les équipements et les moyens en fonction de sa propre analyse des risques qu'elle réalise lors de la rédaction du plan de retrait.

Les protections individuelles :

La protection individuelle des opérateurs sera assurée par le port de :

- Combinaison à capuche fermée au cou, aux chevilles, aux poignets jetables de classe 3 type 5 minimum
- Gants étanches avec un indice de protection mécanique 2 selon norme EN388
- Bottes de sécurité
- Appareils de protection respiratoire pleine face TMP3 à ventilation assistée conforme à la norme EN12942.

La protection collective sera assurée par :

- Le balisage des zones de travaux avec panneaux « Amiante »
- Le confinement à l'aide de films polyane (double peau thermo soudé 200µm) des zones de travaux
- La création d'un SAS de décontamination 5 zones avec sortie immédiate des zones d'intervention pour décontamination. Ce SAS comportera :
- Une douche

- Sa mise en dépression afin de permettre le transfert d'air de la zone «

propre » vers la zone « contaminée »

- La mise en dépression des zones d'intervention au moyen d'un extracteur muni d'un filtre THE
- Un aspirateur THE (Très Haute Efficacité) sur les zones de dépose afin de réaliser un nettoyage fin des supports des éléments à déposer
- La création d'un SAS de déchets 3 3 zones
- Pose d'un polyane pour protection du sol et des murs des zones de retrait
- Test de fumée des zones de confinement

Repli des installations en fin de tâche :

- Dépose de confinement
- Évacuation des déchets en décharge de classe 1, Polyane et Combinaisons (double ensachage)

2.9.2 Confinement de la zone de travail

Confinement de la zone de travail et mise en place de polyanes sur les équipements risquant d'être pollués ou difficilement décontaminables.

L'ensemble des plafonds et murs seront bâchés à l'aide de polyane, les ouvrants en façades et les portes d'accès aux autres locaux seront condamnés pendant les travaux de dépose.

LOCALISATION : pour les travaux de désamiantage en sous-section 3

2.9.3 Sas de décontamination

Mise en place d'un sas à compartiments selon la procédure du plan de retrait afin que les salariés respectent les procédures d'équipement et de décontaminations lors des entrées et sorties effectuées pendant les travaux.

LOCALISATION : pour les travaux de désamiantage en sous-section 3

2.9.4 Maintien en dépression de la zone de travail - Déprimogène

Mise en place d'extracteurs d'air à filtration THE pour mise en dépression 15 à 20 Pa des différentes zones.

LOCALISATION : pour les travaux de désamiantage en sous-section 3

2.9.5 Dépose et évacuation de menuiseries avec joint vitrier amianté

- Isolement du joint par mise en place de scotch sur face intérieure et extérieures de la menuiserie et sur tout le pourtour du joint
- Dépose soignée des ouvrants
- Mise sous double enveloppe plastique
- Retrait, enlèvement et évacuation en décharge agréées des menuiseries amiantées suivant procédure adaptée
- Nettoyage des supports, parois et sols selon nécessité
- Compris travaux, protections et sujétions de retrait imposés par la nature des ouvrages à désamianter

La prestation comprend la réalisation de l'ensemble des mesures d'air réglementaires. Une mesure en MOCP sera à réaliser dans les zones de travaux en phase de dépose pour validation du mode opératoire.

Tous les articles de dépose intégreront :

- La désolidarisation du support (tableau, huisserie, parement intérieur, dormant).
- La dépose de tous accessoires et détails de fixation, paumelles, gâches, etc.
- L'enlèvement des chevilles et le bouchement des trous.
- Le garnissage des épaufrures et des trous de scellement.

Localisation :

- Tranche ferme : Blocs de douche et sanitaires RDC et R+1
- Tranche Optionnelle N°1 : Blocs de douches R+2

2.9.6 Dépose et évacuation de la colle de faïence et plinthes

- Isolement du joint par mise en place de scotch sur face intérieure et extérieures de la menuiserie et sur tout le pourtour du joint
- Dépose de la faïence mural
- Décapage de la colle amiantées
- Mise sous double enveloppe plastique
- Retrait, enlèvement et évacuation en décharge agréées des menuiseries amiantées suivant procédure adaptée
- Nettoyage des supports, parois et sols selon nécessité

- Compris travaux, protections et sujétions de retrait imposés par la nature des ouvrages à désamianter

La prestation comprend, la réalisation de l'ensemble des mesures d'air réglementaire. Une mesure en MOCP sera à réaliser dans les zones de travaux en phase de dépose pour validation du mode opératoire.

LOCALISATION : Rapport DIAG (Bloc de douches RDC – Étage 1)

Retrait de cadre de menuiseries avec joint de calfeutrement amianté, comprenant :

- Pulvérisation d'un surfactant sur les éléments à déposer et éléments de fixation
- Dévissage ou décloutage des éléments de fixation
- Piquage des murs et dallages avec un petit burineur, avec aspiration des petits débris et poussières
- Retrait des menuiseries et dépose, aspiration sur filtre absolu à proximité de matériaux en cours de dépose.
- Mise sous double enveloppe plastique
- Retrait, enlèvement et évacuation en décharge agréées des menuiseries amiantées suivant procédure adaptée
- Aspiration fine de la zone de travail
- Pulvérisation d'un surfactant sur la zone de travail
- Nettoyage des supports, parois et sols selon nécessité
- Compris travaux, protections et sujétions de retrait imposés par la nature des ouvrages à désamianter

La prestation comprend la réalisation de l'ensemble des mesures d'air réglementaire. Une mesure en MOCP sera à réaliser dans les zones de travaux en phase de dépose pour validation du mode opératoire.

LOCALISATION : Fenêtres Blocs douches

2.9.7 Contrôle du point 0

Réalisation de la mesure d'empoussièrement Point Zéro en Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) suivant mode opératoire réglementaire avec réalisation des prélèvements et analyses par un laboratoire agréé COFRAC avec fourniture au maître d'ouvrage dans les 48 heures.

Localisation : pour les travaux de désamiantage, avant le démarrage par zone en sous-section 3

2.9.8 Contrôle de l'atmosphère – zone de travail

Réalisation de la mesure d'empoussièrement par comptage en laboratoire de fibres au Microscope Optique à Contraste de Phase selon NF X43-269 de décembre 1991, dans chaque zone jusqu'à la fin du chantier, durée de prélèvement de 8 heures.

Localisation : pour l'ensemble des zones de travail de désamiantage en sous-section 3

2.9.9 Mesure libératoire - contrôle de première restitution

Contrôle de première restitution de l'atmosphère par Microscopie Électronique à Transmission Analytique (META) avant enlèvement du confinement.

Localisation : pour l'ensemble du désamiantage du présent lot en sous-section 3

2.9.10 Stockage temporaire des déchets

Stockage temporaire des déchets contenant de l'amiante dans un conteneur à déchet pour amiante type body benne ou équivalent.

Localisation : lieu à définir avec le SPS en phase de préparation

2.9.11 Élimination des déchets amiantés et transport

Élimination des déchets en centre d'enfouissement technique de classe 1, y compris transport vers des centres de traitement agréés.

Localisation : pour l'ensemble des matériaux amiantés du présent lot

2.10 NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Avant la réception du chantier, le titulaire aura à sa charge la réalisation du nettoyage complet des ouvrages, comprenant et sans que cette liste ne soit limitative :

- Nettoyage des carrelages.
- Nettoyage de la faïence murale.
- Nettoyage des sols et des plinthes
- Nettoyage des éléments en stratifié
- Nettoyage des plafonds
- Nettoyage des menuiseries intérieures, compris quincaillerie et vitrages.
- Nettoyage des menuiseries extérieures compris portes et fenêtres, quincaillerie, vitrages, etc.

- Nettoyage des appareils sanitaires compris robinetteries, accessoires divers, etc.
- Nettoyage des luminaires, compris ampoules et interrupteurs, prises de courant, etc.
- Nettoyage des appareils sanitaires.
- Dépoussiérage…

Ce nettoyage sera réalisé obligatoirement par une entreprise spécialisée.

Elle prévoira autant d'interventions de nettoyage que nécessaire pour livrer des locaux en parfait état de propreté.

Localisation : Totalité du chantier, y compris circulations intérieures d’accès au chantier, abords et circulation voiries.